

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 AVRIL

## Est-ce un Gouvernement?

Il est des jours où le passé jette sur le présent une lumière fort instructive, sinon sereine. Et, chose triste à dire, ce sont les heures les plus douloureuses de notre histoire qu'il faut interroger aujourd'hui pour retrouver une analogie naturelle avec la situation actuelle.

Nul n'a perdu le souvenir de cette sinistre époque, où les ministres de la Convention n'exerçaient qu'un pouvoir nominal et où les comités profitaient du bénéfice de la solidarité anonyme pour commettre toutes les folies et tous les crimes.

Les ministres d'alors s'étaient laissé dépouiller et ne trouvaient pas mauvais de s'abriter derrière les éventualités collectives, qui, elles, subissaient directement les pressions populaires et ne reculaient devant aucune iniquité. A vrai dire, il n'y avait plus alors de gouvernement et la Convention servait de couverture à la confusion de tous les pouvoirs.

Et bien, nous nous demandons ce qu'il y a de changé aujourd'hui. La férocité n'est plus à l'ordre du jour ; mais la confusion des pouvoirs n'est-elle pas encore la véritable caractéristique de la politique contemporaine ?

Nous avons un Président de la République, dont le pouvoir est absolument nominal : c'est un monsieur qui contresigne et rien de plus.

Nous avons aussi des ministres ; ils sont même très-nombreux : mais gouvernement-ils et leur autorité n'est-elle pas tenue en échec perpétuel par la centralisation politique, administrative, judiciaire et militaire dont le Palais-Bourbon est le foyer ?

On a poliment restreint l'initiative de chaque ministre et c'est à grand peine qu'il exerce sur son département un contrôle effectif. Ce n'est pas par des comités qu'on a déterminé cette situation ; c'est par un équivalent, d'apparence plus modeste : cela s'appelle les grandes commissions parlementaires.

Les grandes commissions sont permanentes : elles figurent des conseils de tutelle, et il y en a auprès de presque tous les ministres, pour bien les entretenir dans cette pensée qu'il sont à l'état de minorité et d'incapacité, et qu'ils ont besoin de se reconforter dans les inspirations de quelque chose de semblable à un conseil judiciaire.

Le vieux petit employé, devenu ministre des travaux publics, a auprès de lui, ou mieux au-dessus de lui, la commission parlementaire des chemins de fer, qui ne lui fait pas des jours très-heureux. Elle a la prétention de faire grand, mais elle se perd dans les contradictions et n'aboutit à rien.

Le ministre de l'industrie et du commerce n'a pas seulement à compter avec la commission des douanes, il a, comme auxiliaire supposé, la grande commission du travail, institution qui se fait fort de résoudre toutes les questions sociales. Elle voyage, elle va, elle vient, elle remplit la France de sa trop fiévreuse activité. Nous voyons bien tout ce qui entre de projets à la commission du travail ; nous ne distinguons

pas nettement ce qui pourra en sortir. Elle manque de doctrine et de vues supérieures, et son incohérence est fatalement improductive.

Ni le ministre de la guerre, ni celui de la marine n'ont pu se soustraire à des ingérences législatives, plus compromettantes que profitables à la défense nationale. Ils ont chacun leur grand conseil de contrôle, où des avocats, des docteurs en médecine, voire même en pharmacie, appliquent à l'armée leurs formules. Cela n'est pas trop réconfortant pour le patriotisme ; il n'en faut pas moins avaler ces redoutables pilules.

M. Constans lui-même, l'indomptable M. Constans, vient de recevoir, malgré lui, un conseil judiciaire ; celui-là sera fourni par des sénateurs, gens peut-être plus graves que les députés, mais non moins incompétents. Ils n'en devront pas moins se prononcer, avec des apparences d'autorité, sur le régime qui convient à l'Algérie.

Pauvre pays que celui où la responsabilité est un vain mot, où le parlementarisme déborde avec tant d'excès, où tout aboutit à l'impuissance, où le gouvernement ne détient qu'une autorité avisée, et où il est contraint d'assister, l'arme au bras, à la concentration à rebours de toute la vie nationale !

Les législations se suivent et se succèdent ; le mal ne fait qu'empirer et le peuple attend qu'il plaise à tant de souverains inutiles de résigner leurs pouvoirs, de rentrer dans l'ombre, de faire place à des hommes capables de mettre un terme à tant de confusion et de restaurer l'autorité.

Le salut est là et la France entière commence à s'en douter.

A. Y.

## A LA CHAMBRE

Mardi soir, 28 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Une interpellation de M. Laur, relative au droit sur les céréales étrangères, est renvoyée et jointe à la discussion de la proposition de M. Viger, tendant à la réduction provisoire de ce droit.

La Chambre aborde ensuite la discussion générale du projet de loi sur les douanes, et M. Lockroy prend la parole.

L'orateur attaque vivement les doctrines protectionnistes de la commission des douanes, et M. Méline en particulier.

Il fait l'apologie du régime des traités de commerce qui a procuré, dit-il, à la France, trente années de prospérité, et demande pour quelles raisons on veut y renoncer.

Le résultat de cette politique nouvelle serait, à l'en croire, d'isoler la France en Europe, et de provoquer un renchérissement de tous les objets de consommation.

M. Lockroy passe en revue les droits proposés sur le pain, la viande, les œufs, le lait, etc., et soutient qu'ils sont plus élevés que dans aucun autre pays d'Europe.

A 4 heures, sur la demande de l'orateur, fatigué, la séance est suspendue.

L'orateur a ensuite continué son discours et la séance a été levée à 6 heures.

La discussion est renvoyée à jeudi.

Nous avons dit, à plusieurs reprises, notre sentiment sur la très importante question économique dont le Parlement aborde l'examen. Nous ne pouvons aujourd'hui que protester de nouveau contre les manœuvres libre-échangistes qui tentent à dénaturer le caractère et la portée du travail consciencieusement élaboré par la Commission des douanes.

Il faut affectionner à l'extrême le paradoxe pour oser prétendre que les traités de commerce ont donné pendant 30 ans à la France une prospérité indiscutable.

C'est là un hommage aussi inattendu qu'immérité rendu aux fautes impériales, et il est piquant d'entendre des libéraux exalter le coup d'Etat qui, dans une nuit, livra avec une audacieuse naïveté la fortune commerciale et industrielle de notre pays aux mains trop habiles de l'Angleterre.

Il ne s'agit nullement, en ce moment, de réaction prohibitionniste ; non pas même de protection dans le sens complet du mot. Ce que réclame la Commission des douanes, et, avec elle, les conseils généraux dans leur immense majorité, les agriculteurs et les fabricants, c'est l'égalité devant l'impôt, une simple compensation. N'est-il pas juste que les produits étrangers acquittent, sous forme de taxes d'entrée, des droits équivalents aux charges intérieures qui pèsent sur les produits du travail national ?

Les libres-échangistes parlent beaucoup de liberté. Eh bien, nous demandons que, ne se liant désormais par aucun traité de commerce, et échappant ainsi aux stipulations onéreuses et non réciproques du traité de Francfort, la France garde sa liberté.

Un seul point nous a frappés dans le long discours de M. Lockroy : c'est l'avenue du député radical, ancien ministre du commerce.

Ce sont les conservateurs, a-t-il déclaré, qui, les premiers, ont pris en main la protection des intérêts agricoles, industriels, en demandant la surélévation des taxes sur les produits étrangers. Les républicains ont suivi, parce qu'ils se sont laissés entraîner par le courant de l'opinion.

Ce langage a produit une vive impression. Il sera assurément mis en relief dans les polémiques et nous tenions à le signaler, car il était très commenté dans le salon de la Paix, pendant la suspension de séance.

## LES BLÉS ÉTRANGERS

Le gouvernement semble se désintéresser de plus en plus de la question économique. Aussi, dans un groupe de députés libre-échangistes, M. Piétral critique vivement cette attitude effacée, et il accuse le ministère de trahir les intérêts de l'industrie et du commerce français.

M. Viger a déposé une proposition réduisant à 2 fr. 50 les droits sur les blés étrangers, et à 6 fr. les droits sur les farines. Cette proposition n'aurait son effet que du 10 mai 1891 au 4<sup>er</sup> novembre.

M. Vigier passait jusqu'ici pour un protectionniste convaincu : aussi son attitude a-t-elle stupéfié ses amis. Il se défend néanmoins d'a-

voir abandonné ses convictions, et déclare que sa proposition est uniquement dirigée contre les grands spéculateurs, qui ont depuis quelques mois accumulé des stocks considérables, dont ils refusent de se dessaisir, espérant une hausse plus forte encore. Ces considérations ont été favorablement accueillies, une fois la première surprise passée ; et il est à croire que la proposition sera votée, d'autant qu'elle est appuyée par le gouvernement.

## SUPPRESSION DES OCTROIS

La Chambre a nommé hier, dans ses bureaux, une commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à la suppression des octrois.

Cette commission se compose de MM. Krantz, Deloncle, de Terves, Mesureur, de Douville-Mailléfeu, Guillaume, Million, Thellier de Poncheville, Abeille, Guillemet et Couturier.

Sept membres sur onze acceptent le principe de la suppression des octrois, mais les avis diffèrent sur les taxes à substituer aux ressources qui seraient enlevées aux communes par le fait de cette suppression.

## LES BUREAUX

Pourquoi y a-t-il tant d'employés dans les bureaux des administrations de l'Etat ?

On pourrait répondre :

— C'est afin de faire trainer les affaires plus longtemps.

Si vous êtes franc-maçon, juif, ou protestant, et qu'il y ait, dans la série hiérarchique des bureaux où passe votre affaire, un protestant, un juif ou un franc-maçon, vous avez des chances pour obtenir une solution assez rapide.

En dehors de là, c'est comme le célèbre jeu de l'oie où la plupart des joueurs restent en pénitence dans tel ou tel casier.

Dans un rapport très bien fait sur le personnel de la préfecture de la Seine, M. Georges Villain cite un exemple typique des lenteurs administratives, lenteurs qui sont dues : 1<sup>o</sup> à la multiplication des formalités inutiles, et 2<sup>o</sup> à l'insouciance paresse des ronds de cuir.

Voici une demande banale adressée au préfet de la Seine pour être autorisé à ouvrir une baraque à journaux sur la voie publique. Cela vous semble d'une simplicité tout-à-fait grande. Vous allez voir.

La demande doit être adressée au préfet. Elle arrive, si l'on veut, le 1<sup>er</sup> avril, à l'Hôtel-de-Ville, où elle est débouchée par le cabinet. Elle est aussitôt timbrée, inscrite en double sur un registre qui reste au cabinet et sur un bordereau envoyé avec la correspondance au service compétent qui est la direction des travaux, en l'espèce.

Chez le directeur, la demande est de nouveau timbrée et datée, puis classée pour être examinée dans la journée.

Le lendemain 2, vers midi, elle parvient au chef de division, et le soir elle peut arriver jusqu'au chef de bureau.

Le 3, le bureau rédige la note pour le service extérieur et les services techniques.

Le 4, la note est examinée par le directeur de la voie publique.





MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 25 AVRIL 1891

Table with market prices for various commodities including wheat, flour, beans, and oil.

Table titled 'Cours des Vins' showing prices for red and white wines from various regions like Souzay, Champagne, and Varrains.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

Table with wheat and oat prices for different locations in Maine-et-Loire, including Angers, Saumur, and Nantes.

MAGASIN PITTORESQUE JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Sommaire du 15 avril 1891. Exploration de MM. Catat, Maistre et Foucart à Madagascar (3 grav.). M. Daniel Bellel.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans. Meublé ou non meublé. SES JARDINS ET SERVIDES AVEC OU SANS LE PARC. On peut visiter.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

A CÉDER

MAISON DE BANQUE

Dans un chef-lieu de canton important du département. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

JOLI BAZAR BIEN ACHALANDÉ

S'adresser: Ch. D'HONDT, 4, rue Chevreul, Angers.

CIDRES

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

ON DEMANDE UN PETIT GARÇON DE COURSES.

S'adresser au bureau du journal.

A LA BRODEUSE, rue Saint-Jean

ON DEMANDE un Petit Dometique, sachant lire, pour faire les courses.

ENTREPOT CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Table with prices for various cheese products like Camembert, Coulommier, and Brie.

DÉPÔT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane; Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises), Le 1/2 kil., 2 f. 90. La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE. Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR. PILLET-BERSOULLÉ, S. Accordes, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres. Ancienne Maison GUÉRINEAU. LIGNAIS, Succr. Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR. Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50.

Coffre-Fort Incombustible et Inérochetable DE B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL

Table with stock market data including Fond, Valeurs Françaises (Actions), Nord, Orléans, Ouest, Compagnie parisienne du Gaz, Transatlantique, Canal de Panama, Valeurs Étrangères, Obligations du Crédit Foncier, and Valeurs Diverses (Obligations).

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,